PROPOSITION DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME SECTORIEL DE L'ÉDUCATION DE LA RÉPUBLIQUE DU CONGO : RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCEMENTS ET PERFORMANCES AU NIVEAU DES PAYS

Pour décision

1. OBJECTIF STRATÉGIQUE

1.1. Le présent document a pour objet de recommander au Conseil d'administration de ne pas approuver la requête de financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation formulée par la République du Congo (Congo) car cette proposition de financement ne satisfait pas aux exigences de financement national du modèle de financement et ne comprend aucun argument suffisamment solide pour justifier une dérogation à cette règle. Le Comité propose en outre que le Conseil autorise le Congo à présenter une nouvelle requête en 2016.

2. DÉCISION RECOMMANDÉE

2.1 Ayant débattu de la proposition de la République du Congo pendant sa réunion en présentiel du 27 au 29 octobre 2015, le CGPC recommande au Conseil d'approuver la décision suivante :

BOD/2015/12-XX – Proposition de financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation de la République du Congo - Le Conseil d'administration

1. décide de ne pas approuver la proposition, celle-ci ne satisfaisant pas aux exigences du modèle de financement relatives à l'allocation d'au moins 45 % du budget de l'éducation à l'enseignement primaire lorsque l'enseignement primaire universel n'est pas atteint. Le Comité des financements et performances au niveau des pays (CGPC) juge que les arguments avancés pour obtenir une exception à cette règle ne sont pas suffisamment solides, alors que pendant le processus de requête, le pays a clairement été informé, tant par le CGPC que par le Secrétariat, de la nécessité de renforcer cette justification;

2. reste disposé à examiner au plus tard au Cycle 2 de 2016 une proposition révisée de la République du Congo qui satisfasse pleinement aux exigences du modèle de financement et prenne en considération les pistes d'amélioration et les observations spécifiées par le CGPC et exposées dans le Tableau 1 de la décision BOD/2015/12 DOC 14.

Tableau 1 – Recommandation du CGPC, points à améliorer et observations

Recommandation
Le Comité des financements et performances au niveau des pays a résolu de recommander au Conseil de ne pas approuver la proposition de financement, celle-ci ne satisfaisant pas aux conditions de financement national nécessaires à l'accès à la part fixe de l'allocation. Il est en effet prévu que les pays consacrent au moins 45 % du budget national de l'éducation à l'enseignement primaire tant que l'enseignement primaire universel n'a pas été atteint. La République du Congo (Congo) n'a pas fourni d'argument suffisant pour justifier une dérogation à cette exigence. Le Secrétariat et le CGPC se sont tous deux employés à donner au pays plusieurs occasions de fournir une telle justification. Pourtant, le document de proposition n'explique pas de façon convaincante pourquoi les financements consacrés à l'enseignement primaire devraient rester fixés à 34 % jusqu'à 2020 alors que ce niveau d'investissement perpétuera des inégalités dans le système éducatif congolais. En recommandant de donner au Congo la possibilité de soumettre une requête révisée au plus tard au Cycle 2 de 2016, le Comité a tenu compte du fait que le Congo avait reçu son allocation individuelle maximale en 2012 au titre du précédent modèle de financement et que cette allocation avait été prolongée en juin 2014. À cette date, le Conseil a en effet décidé de reporter la date d'échéance du 31 décembre 2014 pour tous les pays bénéficiant d'une allocation indicative qui avaient entamé la première étape de l'examen de la qualité mais pour lesquels un financement pour la mise en œuvre du programme du secteur éducatif n'avait pas été approuvé au 31 décembre 2014 (BOD/2014/06-06).
Points à améliorer
Une faiblesse importante a été constatée du côté des données du Congo, notamment dans les domaines de la gestion financière, des statistiques de l'éducation et des risques institutionnels. De ce fait, la stratégie s'appuie sur des propositions de scénarios qui sont fragiles. En ce qui concerne le déficit de financement du PSE en général et de l'enseignement primaire en particulier, le Comité a remarqué que le formulaire de requête comprenait deux scénarios différents. Le Comité aimerait qu'en cas de présentation d'une version révisée de la proposition, celle-ci comprenne des mesures visant à améliorer la stratégie nationale en matière de données ainsi qu'un scénario consensuel sur les déficits de financement. Le Comité reconnaît que le document de programme établit un équilibre acceptable des activités qui tient compte des priorités de la stratégie sectorielle et de la faiblesse des capacités techniques

identifiées. Il constate toutefois que le document de programme présente des lacunes au niveau de la chaîne de résultats, de l'analyse des enseignements de la mise en œuvre précédente, et du défaut d'alignement du cadre des résultats sur les valeurs de référence et les cibles du plan sectoriel de l'éducation. Le Comité demande que ces insuffisances soient corrigées dans la proposition révisée.

Observations

Le Comité a noté avec satisfaction les indicateurs relatifs à la part variable dont il salue le mode d'élaboration. Ces indicateurs sont suffisamment alignés sur les objectifs de la stratégie sectorielle et atténuent les risques principaux auxquels est confronté le système éducatif congolais en termes d'efficience interne, d'équité et d'acquis scolaires. De plus, les indicateurs semblent réalistes et correspondent à des objectifs atteignables pendant la période proposée pour la mise en œuvre du financement.

Le Comité reconnaît en outre que la proposition comprend des stratégies de lutte contre les inégalités en lien avec les enseignants bénévoles et les enseignants communautaires.

2.2 Un membre du CGPC a signalé un conflit d'intérêt :

- Douglas Sumerfield, de la Banque mondiale, agent partenaire du programme proposé.

3. VEUILLEZ CONTACTER Sven Baeten à l'adresse sbaeten@globalpartnership.org pour de plus amples informations.

4. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

4.1 Le dossier de requête et l'évaluation finale réalisée par le Secrétariat au titre du processus d'examen de la qualité peuvent être consultés sur le site web du Comité (Committee eTeam).